

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2026/17

Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| 1. Mme Cécile MARRIETTE | 9. Mme Chantal PROTIERE |
| 2. Mme Corinne JACQUEMONT | 10. M. Olivier BOUNIARD |
| 3. Mme Anne GIROUDON | 11. |
| 4. M. Martial CHAUMARAT | 12. |
| 5. Mme Amélie DE ALMEIDA | 13. |
| 6. Mme Stéphanie MAZIOUX | |
| 7. Mme Arlette MATHIEU | |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mmes Cécile BROQUAIRE, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Renaître) – a donné pouvoir à Madame Stéphanie MAZIOUX.

Annabel TURNEL, Conseillère municipale déléguée Handicap et bénévolat – a donné pouvoir à Madame Corinne JACQUEMONT

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : Nouvelle grille tarifaire pour le service aide à la mobilité

La grille tarifaire pour la participation des bénéficiaires du Service d'aide à la mobilité et au transport, est fonction de leurs revenus ; elle est composée de 5 tranches : la première étant le montant minimum qu'une personne peut percevoir (Allocation Adulte Handicapée soit **1 041,59€ en 2026** pour une personne ou Allocation Solidarité Personnes Agées soit **1 043,59€ en 2026** pour une personne seule et **1 620,18€** pour un couple) et la dernière correspond à un niveau de revenus plus élevés ou imposables.

La grille tarifaire actuelle a pris effet au 1^{er} janvier 2024.

Il est nécessaire d'augmenter les tarifs afin de maintenir un équilibre entre les différents coûts (carburant, maintenance du véhicule, prestation des taxis...).

A ce titre, il est présenté la nouvelle grille tarifaire tenant compte de la revalorisation des prestations sociales ainsi que la nouvelle participation demandée aux bénéficiaires.

La nouvelle grille tarifaire prendra effet au **1^{er} janvier 2027**.

Rappel grille tarifaire actuelle :

REVENUS/MOIS (pers. seule)	Montant arrondi de la participation	Participation pour un carnet de 5 tickets
< ou = à 965€	2,00€	10,00€
De 966 € à 1 388€	3,90€	19,50€
De 1 389€ à 1 706€	6,00€	30,00€
De 1 707€ à 2 130€	7,90€	39,50€
> 2 130€	9,90€	49,50€

REVENUS/MOIS (couple)	Montant arrondi de la participation	Participation pour un carnet de 5 tickets
< ou = à 1 495€	2,00€	10,00€
De 1 496 € à 1 802€	3,90€	19,50€
De 1 803€ à 2 120€	6,00€	30,00€
De 2 121€ à 2 491€	7,90€	39,50€
> 2 491€	9,90€	49,50€

La nouvelle grille tarifaire tenant compte de la revalorisation des prestations sociales ainsi que la nouvelle participation des bénéficiaires :

➤ **Proposition : 5%**

REVENUS/MOIS (pers. seule)	Montant arrondi de la participation	Participation pour un carnet de 5 tickets
< ou = à 1 043€	2,10€	10,50€
De 1 043€ à 1 500€	4,10€	20,50€
De 1 501€ à 1 840€	6,30€	31,50€
De 1 841€ à 2 300€	8,30€	41,50€
> 2 300€	10,40€	52,00€

REVENUS/MOIS (couple)	Montant arrondi de la participation	Participation pour un carnet de 5 tickets
< ou = à 1 620€	2,10€	10,50€
De 1 621 € à 1 950€	4,10€	20,50€
De 1 951€ à 2 300€	6,30€	31,50€
De 2 301€ à 2 700€	8,30€	41,50€
> 2 700€	10,40€	52,00€

Il est donc demandé au Conseil d'administration de délibérer sur la nouvelle grille tarifaire pour le service d'aide à la mobilité et au transport, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2027.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé au vote de la nouvelle grille tarifaire du service d'aide à la

mobilité et au transport par vote à main levée.

Nombre de votants : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 12

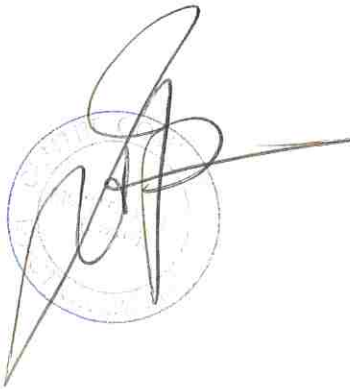
Nombre d'abstentions : 0

La délibération approuvant la nouvelle grille tarifaire du service d'aide à la mobilité et au transport est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 28 SEPTEMBRE 2026.

**LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Cécile MARRIETTE**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be 'C. Marriette'. The stamp is faint and contains some illegible text, likely the official seal of the CCAS of Montbrison.

